

LOI ÉLECTORALE DU NUNAVUT
TR-001-2010
Enregistré auprès du registraire des règlements
2010-03-04

PROCLAMATION D'UNE ÉLECTION PARTIELLE

En vertu de la *Loi électorale du Nunavut* et de tout pouvoir habilitant, je donne par la présente les instructions suivantes :

Une élection partielle est tenue dans la circonscription de Nattilik, au Nunavut;

Le jour du scrutin est le 26 avril 2010;

La date du rapport du décret est le 3 mai 2010;

La directrice générale des élections adresse un décret de convocation des électeurs au directeur du scrutin de la circonscription le 22 mars 2010.

Ann Meekitjuk Hanson
Commissaire du Nunavut